**35ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**KIRIBATI**

(Genève, le 28 janvier 2020)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation du Kiribati et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les efforts enregistrés au Kiribati durant la période sous examen, notamment l’adhésion à la Convention contre la torture et la création du Centre de soutien aux femmes et aux enfants de Kiribati.

Nous souhaitons formuler les 4 recommandations suivantes au Kiribati :

1. Ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2. Veiller à ce que des programmes appropriés en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, y compris des programmes de planification familiale accessibles à tous, soient intégrés dans le prochain plan national de développement pour 2021-2025.
3. Réviser la Constitution du Kiribati en retirant les dispositions permettant la discrimination contre les femmes.
4. Assurer des services de santé adéquats pour toute la population, en particulier lors des événements climatiques extrêmes.

Le Luxembourg souhaite plein de succès au Kiribati dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 2 min ; N. 54 ; 28.01.20 après-midi]*